



LE REPRESENTANT DE L'ETAT A SAINT-BARTHELEMY ET A SAINT MARTIN

CABINET

**ARRETE n° 066 du 07 AVRIL 2016 PORTANT ORGANISATION D'UNE SESSION DE VALIDATION DE L'EXAMEN DE FORMATEUR PREVENTION SECOURS CIVIQUE A SAINT-MARTIN**

Le représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Officier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** le décret n° 91-384 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours modifié ;
- Vu** le décret n°9-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation des moniteurs de premiers secours modifié ;
- Vu** le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 relatif à la formation d'instructeurs de secourisme modifié ;
- Vu** le décret 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;
- Vu** le décret du 12 novembre 2014, portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de Préfet de la Région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin Madame Anne LAUBIES ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 08 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours modifié ;
- Vu** l'arrêté du 6 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 relatif à la formation des formateurs Prévention Secours Civique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-046 du 21 mars 2016 portant délégation de signature à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Sur proposition du Chef de Cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - La réunion du jury d'examen de formateurs Prévention Secours Civique se déroulera le lundi 25 avril 2016 à 11 heures à la Préfecture de Saint-Martin.

**Article 2** Le jury d'examen présidé par M. Jean-Luc Esquerre est constitué ainsi qu'il suit de :

**Médecin :**

- Docteur Willfrid BICAL, Chef du service des Urgences de Saint-Martin.

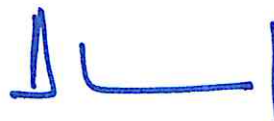
**Instructeurs :**

- M. Alexandre GIORDANO, formateur de formateurs AFPS.
- Mme Lydie LARBOR, formatrice de formateurs AFPS.
- M. Jean VERMOT DE BOISROLIN Formateur de formateurs AFPS.

**Article 3** - Le Chef de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Saint Martin le

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation  
La Préfète Déléguée



ANNE LAUBIES